



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 96 OCTOBRE 2026

Lisez le journal sur <https://www.lesgrandeschapelles.fr>
ou sur <https://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Les travaux aux écoles	p2
Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	p3
Cantine-Garderie les vacances d'été	p4
Les travaux à l'église	p5
Les travaux sur l'eau par le SDDEA	p6
Délibération du conseil municipal	p7
Délibération du conseil municipal	p8

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

**Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.**

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis le 1er janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Les textes stipulent en effet que : « Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »

L'Article L211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3 impose que :

- "Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.

Un Maire a donc dorénavant à se justifier de son refus de mettre en œuvre un programme de stérilisation. Il ne sera plus en droit de refuser la main tendue des habitants de sa commune, des bénévoles et Associations qui proposent conseils, actions de terrain et financements. Il ne pourra plus refuser d'y participer...

Il faudra faire le trappage, le gardiennage; la coordination avec le vétérinaire, la stérilisation, l'identification au nom de l'association ou au nom de la commune, la convalescence puis la remise des chats sur leur lieu de vie.

J'aimerais qu'il y est plusieurs personnes du village, habitantes à des lieux différents qui acceptent de venir se faire connaître à la mairie. Ensuite nous verrons ce que l'on peut faire pour la stérilisation des chattes errantes.

Une habitante du village était bien embêtée, elle recherchait une machine à coudre, juste pour faire quelques points. Elle a eu une idée « Entre aides et solidarité ». Dites ce que vous en pensez. Vous pouvez avoir besoin de choses qui ne méritent pas d'être achetées.

Le repas des aînés aura lieu le 17 octobre 2026 à 12h30. Une prestation musicale vous sera proposée pendant 2h00.

Bien cordialement D. Gamichon

Etat civil

Naissances:

Roméo, Paul ALAIN
28 juin 2026
30 Petite Rue

Hector, Famoni, Pascal DALLEMAGNE
7 juillet 2026
23 Route d' Arcis

Décès:

Nicolas, Jacques, Victor SCHWARZ
12 rue des Deux Justices

Suzette, Renée FRAPPART
05 juin 2026

Marie SOGNY
01 septembre 2026

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances

Marie SOGNY était la doyenne du village. Nous nous souviendront longtemps d'une femme qui avait toujours un mot pour plaisanter.



Nouveaux arrivants:

Joëlle MASSAU
7 Rue des Ouches

Marc et Francine CAQUEUX
22 Rue Neuve

Sébastien et Magalie BERNARD
6 Grande Rue

Pierre-Alain TABOURET et Justine ZWICK
16 Rue des Deux Justices

Mariages:

Vanessa JURCZAK et Grégory LHÔTELLIER
15 Rue des Deux Justices

Jordan DRUIEZ et Angéline GRAVELAT
27 Rue des Deux Justices

Kevin ARREST et Orlane AUZOUX
6 Rue des Vergers



Les écoles se font une cure de jeunesse



Aux vacances de pâques en 2026 et après bien des traquas administratifs, nous sommes arrivés juste avant les différentes canicules qui ont eu lieu courant 2026.

- Les volets roulants ont été installés sur l'école primaire (3 salles de classes + la salle de travail manuel). S'étaient donc beaucoup mieux que des grandes baies vitrées juste protégée par des rideaux roulants. La température monte plus haut qu'il y a quinze ans, le début de l'école primaire.
- La climatisation réversible a été installée dans les 3 classes du primaire
- La climatisation réversible a été installée dans la classe, la salle de motricité et le dortoir à l'école maternelle
- Les baies vitrées qui sont en hauteur à l'école primaire ont été recouvert de film réfléchissant 102
- Les fenêtres qui sont en hauteur ont été recouvert par des moustiquaires à l'école primaire
- Les fenêtres qui sont en hauteur à l'école maternelle ont été recouvert de film réfléchissant 102 et des moustiquaires ont été posés.
- Un filet contre les pigeons a été posé en hauteur pour protéger le sol de fientes (et les élèves)
- Les deux accès à internet de 2 écoles sont passés en fibre optique.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La mise en application du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par le PETR Seine en Plaine Champenoise en février dernier, les obligations des collectivités liées à la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vont potentiellement impacter les documents d'urbanisme existants ou non dans nos communes dans les mois à venir et la gestion de nos espaces communaux. Devant la complexité de ces dossiers, conscients des nombreuses interrogations suscitées par les nouvelles normes édictées, les membres du Conseil communautaire ont fait le choix de valider un accompagnement de l'ensemble des Conseils municipaux afin de leur donner des outils d'appréhension et de compréhension des perspectives et enjeux en matière d'urbanisme.

Le SCoT – PETR Seine en Plaine Champenoise



CCSA et documents d'urbanisme

- 25 communes
- 9 PLU
- 4 cartes communales

Commune	Doc Urba	Date	Nbre d'habitants	Commune	Doc Urba	Date	Nbre d'habitants
BESSY			111	LONGUEVILLE SUR AUBE			134
BOULAGES	Carte co.	29/11/2010	224	MERY SUR SEINE (modif)	PLU	21/05/2021	1 431
CHAMPFLEURY	Carte co.	23/01/2018	110	MESGRIGNY			255
CHAPELLE-VALLON	Carte co.	21/11/2014	232	PLANCY L'ABBAYE	PLU	19/11/2009	960
CHARNY-LE-BACHOT			239	PREMIERFAIT			90
CHATRES	PLU	26/08/2021	708	RHEGES			206
CHAUCHIGNY	PLU	11/06/2010	219	RILLY SAINTE SYRE			231
DROUPT-SAINT-BASLE	PLU	14/06/2006	339	SAINT MESMIN	PLU	27/05/2017	907
DROUPT-SAINT-MARIE			256	SAINT OULPH	Carte co.	26/03/2012	320
ETRELLES SUR AUBE			158	SALON			129
FONTAINE LES GRES	PLU	30/01/2018	914	SAVIERES	PLU	14/04/2016	1 085
LES GRANDES CHAPELLES			401	VALLANT SAINT GEORGES	PLU	17/11/2011	408
				VIAPRES LE PETIT			119

A la prochaine réunion de conseil municipal, nous devons réfléchir à ce qui est du mieux pour la commune



Les Grandes Chapelles

Embarquement immédiat pour un voyage dans l'espace !



Cet été, les P'tits Loups sont partis à la découverte de l'espace à travers un programme riche en découvertes, en expériences et en amusement !

Pendant les vacances, les enfants ont participé à de nombreuses activités autour du thème de l'espace :

- ☐ **Activités manuelles** : création de fusées, planètes, extraterrestres et autres objets inspirés de l'univers.
- ☐ **Activités sportives** : jeux collectifs, parcours et défis sportifs sur le thème des astronautes.
- ☐ **Expériences scientifiques** : découverte des planètes, de la gravité, des étoiles et réalisation de petites expériences amusantes.
- ☐ **Ateliers cuisine** : recettes gourmandes inspirées de l'espace et découvertes culinaires.
- ☐ **Jeux et grands défis** : activités collectives, jeux de coopération et aventures interstellaires.
- ☐ **Des sorties pour partir à l'aventure !**

Les P'tits Loups ont profités également de plusieurs sorties :

- ☐ **Une journée à la piscine d'Arcis-sur-Aube**, pour profiter des joies de l'eau et se rafraîchir pendant l'été.
- ☐ **La venue de la Ludothèque itinérante La Trottinette**, pour découvrir de nouveaux jeux et partager un moment ludique tous ensemble.
- ☐ **Et pour clôturer les vacances en beauté : direction Paris !**

Les P'tits Loups sont partis à la découverte de la **Cité des sciences et de l'industrie**, pour une journée placée sous le signe de la découverte, des sciences et de l'exploration.

Les travaux à l'église



Dans les travaux de l'église, il fallait de décider rapidement pour le **beffroi** qui est un ouvrage de charpente destiné à supporter et à permettre de faire mouvoir des cloches.

Le beffroi est conçu pour isoler les murs de pierre des cloches. Il est constitué d'un entrelacement complexe de croix en chêne et repose sur un rebord en pierre dépassant des murs intérieurs de la tour. Lorsque les cloches sonnent, le matériau plus indulgent absorbe les vibrations. Si les cloches étaient reliées directement à la pierre, leurs vibrations dangereuses affaibliraient les murs qui finiraient par s'écrouler.

Les clochers d'églises sont souvent disposés pour contenir des beffrois en charpente, au milieu desquels manœuvrent les cloches

Le beffroi existant a été bien des fois rafistolé par des poutres qui était mis en plus au fil des siècles pour solidifier les poutres pourrissantes. Lorsque les 3 cloches carillonnaient le beffroi par endroit était trop proche des murs du clocher.

Le beffroi va être démonté, emmené chez l'artisan Art & Technique du Bois et là ils feront au mieux pour faire du neuf et du vieux pour avoir un beffroi qui supportent les cloches sans problème.

Cette fenêtre existante orientée sud-ouest est bonne à refaire, profiter de l'échafaudage pendant qu'il est monté.

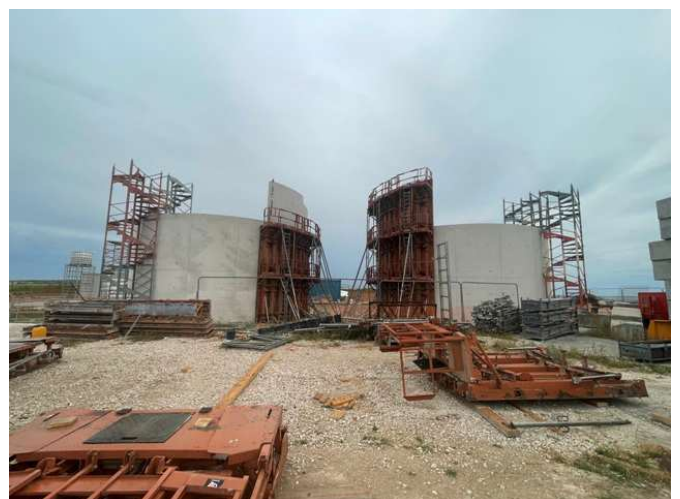
Bien sur les travaux sur le beffroi et la fenêtre ce feront sans les diverses subventions, mais on ne peut quand même faire des travaux sur le clocher et que les 3 cloches ne puissent pas carillonner.



Les travaux sur l'eau par le SDDEA



Nord Est TP était en train d'enfouir les 2 tuyaux entre Les Grandes Chapelles et Rilly Saint Syre



Le château d'eau en haut de la côte de Rilly Sainte Syre avance

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

1 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SDDEA

Le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient d'élire les délégués du conseil municipal au Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube – SDDEA et sollicite les candidatures pour 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur Francis LITWIN est candidat pour être titulaire : 11 voix pour.

Monsieur Francis COLLET est candidat pour être suppléant : 11 voix pour.

Le Maire déclare Monsieur Francis LITWIN délégué titulaire et Monsieur Francis COLLET délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat du SDDEA.

2 - DESIGNATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES 2026

COMMISSIONS DES FINANCES

Président : GAMICHON Dominique

Membres : LITWIN Francis, COLLET Francis, LUTZ Florian, DALLEMAGNE Céline, DUJANCOURT Isabelle.

COMMISSIONS DES CHEMINS

Président : GAMICHON Dominique

Membres : LITWIN Francis, COLLET Francis, PETITJEAN Olivier, PITIOT Norbert-Gérald, VAIRELLES Jennifer.

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Président : GAMICHON Dominique

Membres : COLLET Francis, LUTZ Florian, PITIOT Norbert-Gérald, ROSSI Marine, DALLEMAGNE Céline.

COMITE DE FLEURISSEMENT

Président : GAMICHON Dominique

Membres : COLLET Francis, DUJANCOURT Isabelle, VAIRELLES Jennifer, ROSSI Marine, DALLEMAGNE Céline, MAUVAIS Karine.

RPI

Président : GAMICHON Dominique

Membres : LITWIN Francis, COLLET Francis, ROSSI Marine, MAUVAIS Karine.

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Titulaires : PITIOT Norbert-Gérald, MAUVAIS Karine.

Suppléants : COLLET Francis, DUJANCOURT Isabelle.

CANTINE GARDERIE

Président : GAMICHON Dominique

Membres : MAUVAIS Karine, ROSSI Marine, PITIOT Norbert-Gérald, DALLEMAGNE Céline.

GESTION DE LA SALLE DES FETES

MAUVAIS Karine, DALLEMAGNE Céline, LITWIN Francis.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2026

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2026 des quatre taxes directes locales, imprimé 1259.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux à l'identique de l'année précédente 2025, comme suit :

Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	: 36.84 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	: 20.73 %
Taxe d'habitation (TH)	: 24.37 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	: 19.05 %

2 - DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les indemnités de fonction du Maire et des trois adjoints élus le 20 mars 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

De fixer l'indemnité du Maire à 28,10 % de l'indice 1027

De fixer l'indemnité du premier adjoint à 10.89 % de l'indice 1027

De fixer l'indemnité de la deuxième adjointe à 10.89 % de l'indice 1027

De fixer l'indemnité du troisième adjoint à 10.89 % de l'indice 1027

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026

En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10

1 - SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUEES EN 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité les subventions suivantes :

• ADMR	600 €
• Entente pour le souvenir	125 €
• Coopérative scolaire de Les Grandes Chapelles	250 €
• Comité des fêtes	3000 €
• Amicale des sapeurs pompiers	1300 €
• Amicale des sapeurs pompiers (UDSPA)	260 €
• Association foncière de remembrement	1000 €
• Club des loisirs	125 €
• Société de chasse	125 €
• Moto Club des 3 Communes	125 €
• SOS Romilly chiens	300 €
• CFA Aube	50 €
• Outil en main du Nord de L'Aube	50 €
• Eco musée	50 €
• Résidence Pierre Arcis	200 €
• France ALZHEIMER	50 €
• Resto du Cœur	50 €
• Almea	100 €
• Festival CharlyRock Plancy l'Abbaye	50 €

Soit 7 810 € à prévoir au budget primitif 2026

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite «A.T.R.» relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de

dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE** le Budget Primitif 2026 tel que décrit dans le tableau ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement:

	DEPENSES	RECETTES
Vote crédit d'investissement	396 296.00	655 064.47
Reste à réaliser (RAR N-1)	716 410.00	1 002 106.00
Solde d'exécution investissement	544 464.47	0.00
Total de la section investissement	1 657 170.47	1 657 464.47
	DEPENSES	RECETTES
Vote crédit de fonctionnement	1 398 188.57	774 086.00
Reste à réaliser (RAR N-1)	0.00	0.00
Résultat de fonctionnement	0.00	624 102.57
Total de la section	1 398 188.57	1 398 188.57
TOTAL BUDGET	3 055 359.04	3 055 359.04

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09

Elections sénatoriales

Suite aux élections pour les sénatoriales:

- 1 Collet Francis, 9 voix pour
- 2 Litwin Francis, 9 voix pour
- 3 Dujancourt Isabelle, 9 voix pour
- 4 Rossi Marine, 9 voix pour

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2026

En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09

1 - Arrêté de délégation de fonctions à M. LITWIN Francis

Article 1

Délégation de fonction est donnée à Monsieur LITWIN Francis, 1er adjoint pour exercer les attributions suivantes:

Travaux, voiries
Gestion du personnel communal
Administration générale
Gestion en matière de débits de boissons
Action sociale
Gestion de la salle polyvalente
Festivités et cérémonies
Délégation de signature accordée à Monsieur LITWIN Francis pour ses différentes délégations.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous Préfet de l'arrondissement de Nogent sur Seine et à Monsieur LITWIN Francis.

2 - Arrêté de délégation de fonctions à Mme MAUVAIS Karine

Article 1

Délégation de fonction est donnée à Mme MAUVAIS Karine, 2eme adjointe, pour exercer les attributions suivantes:

L'enfance et les affaires scolaires
Gestion des dossiers « étrangers »
Gestions en matière de débits de boissons
Gestion du Cimetière communal
Festivités et cérémonies
Gestion de la salle communale
Délégation de signature accordée à Madame MAUVAIS Karine pour ses différentes délégations

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous Préfet de l'arrondissement de Nogent sur Seine et à Madame MAUVAIS Karine.

3 - Arrêté de délégation de fonctions à M. COLLET Francis

Article 1

Délégation de fonction est donnée à M. COLLET Francis, 3ème adjointe, pour exercer les attributions suivantes:

Finances
Urbanisme
Administration générale
Gestion du personnel communal
Sécurité
Gestion du Cimetière communal
SDEA
Délégation de signature accordée à Monsieur COLLET Francis pour ses différentes délégations.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Sous Préfet de l'arrondissement de Nogent sur Seine et à Monsieur COLLET Francis.

4 - Répartition des frais de fonctionnement RPI écoles

- Année 2022-2023

DEMANDE qu'un titre de 25 906.08 € soit établi au nom la commune de Chapelle-Vallon et qu'un titre de 9 543.33 € soit établi au nom la commune de Premierfait.

- Année 2023-2024

DEMANDE qu'un titre de 29 537.52 € soit établi au nom la commune de Chapelle-Vallon et qu'un titre de 11 391.33 € soit établi au nom la commune de Premierfait.

- Année 2024-2025

DEMANDE qu'un titre de 35 284.93 € soit établi au nom la commune de Chapelle-Vallon et qu'un titre de 13 566.11 € soit établi au nom la commune de Premierfait.

5 - Répartition des frais de fonctionnement RPI cantine-garderie

- Année 2023

DEMANDE qu'un titre de 16 905.84 € soit établi au nom la commune de Chapelle-Vallon et qu'un titre de 6 560.78 € soit établi au nom la commune de Premierfait.

- Année 2024

DEMANDE qu'un titre de 20 126.13 € soit établi au nom la commune de Chapelle-Vallon et qu'un titre de 7 807.55 € soit établi au nom la commune de Premierfait.

- Année 2025

DEMANDE qu'un titre de 23 483.04 € soit établi au nom la commune de Chapelle-Vallon et qu'un titre de 9 105.97 € soit établi au nom la commune de Premierfait.